

NUMÉRO 18 - FÉVRIER 2012

Chasse & Environnement 18



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CHER



Spécial nouveaux chasseurs



Permis moins cher pour les nouveaux chasseurs

Vous aussi, accueillez des nouveaux chasseurs



Prochain rendez-vous nature à Morogues les 16 et 17 juin 2012

SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES p. 3

— Horaires de chasse

RÉGLEMENTATION p. 4

— **Votre carnet bécasse** : n'oubliez pas !
— **Comment reconnaître**
une validation « grand gibier ? »

INFORMATIONS GÉNÉRALES p. 6

— **La Fédération aide**
les nouveaux chasseurs
— **Découverte de modes de chasse**
pour les nouveaux chasseurs
— **Journées de chasse** pour
les nouveaux chasseurs
— **Baisse de dégâts** de grand gibier
pour l'année 2011
— **Possibilité d'envoi** des bracelets
grand gibier
— **Saison 2010-2011**,
les chiffres sur le piégeage
des espèces classées nuisibles
— **Sécurité**, encore et toujours
— **Nouveauté**, un plan de gestion
sanglier 2012/2013
— **Un dangereux envahisseur**,
pour nos abeilles

DOSSIERS TECHNIQUES p. 13

— **Des cultures intermédiaires** pièges
à nitrates (CIPAN) pour la faune
— **Préparation** des trophées

FORMATIONS 2012 p. 15

ANNONCES p. 19

ASSOCIATIONS p. 21

SERVICE TECHNIQUE

Christophe BOUILLY
SOLOGNE – 06 87 68 78 11
c.bouilly.fdc18@chasseurdefrance.com

Julien BRAHITI
MOROGUES PAYS-FORT
06 45 70 93 67
j.brahiti.fdc18@chasseurdefrance.com

J. Michel LAFON
CHAMP. BERRI. SUD
06 86 67 90 28
jm.lafon.fdc18@chasseurdefrance.com

Thierry LARGET
06 11 65 38 61
t.larget.fdc18@chasseurdefrance.com

Didier NIOT
CHAMP. BERRI. OUEST – 06 16 70 17 20
d.niot.fdc18@chasseurdefrance.com

Fabien NOUAILLE
CHAMP. BERRI. EST
06 28 30 81 94
f.nouaille.fdc18@chasseurdefrance.com

Jérôme RACLIN
Pays-Fort – V. D. LOIRE – V. D. GERMINY
06 28 30 81 88
j.raclin.fdc18@chasseurdefrance.com

Antoine VOISIN
BOICHAUT MARCHE
06 11 65 38 60
a.voisin.fdc18@chasseurdefrance.com

EDITO



Cher(e) s amis(e) s, chasseurs et adhérent(e) s

La saison qui se termine a été marquée par ses aléas climatiques « trop chaud, trop sec au début et très froid à la fin », mais je suis persuadé que malgré tout, vous avez conservé le même plaisir d'exercer votre loisir favori : la chasse.

Les chasseurs ne sont plus des spectateurs passifs dans cette société hyperactive ; nous sommes des acteurs majeurs dans la recherche des équilibres naturels et avec l'appui des associations cynégétiques départementales, nous devons plus que jamais continuer à défendre notre passion et ne pas avoir peur du regard des autres ; chaque jour doit permettre d'améliorer l'image de la chasse.

En effet, avec les quelques 12 associations cynégétiques départementales et le Groupement des Lieutenants de Louveterie, nous travaillons en étroite et permanente collaboration. Des élus du conseil d'administration et des permanents sont associés aux actions de ces associations, je me permets de vous les citer à nouveau :

- Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (A.D.C.G.G.) :
Président M. Jean de JOUVENCEL.
- Association Départementale des Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs du Cher (A.D.COM.C.) :
Président M. Daniel MESSELOT.
- Association des Groupements d'Intérêt Cynégétique du Cher (G.I.C.) :
Président M. Jean-Claude COTINEAU.
- Association de Gestion et de Régulation des Prédateurs du Cher (A.G.R.P. 18) :
Président M. Daniel BERNEAU.
- Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants du Cher (A.F.A.C.C.C.C.) :
Président M. PINON Jean-Philippe.
- Association Départementale des Déterreurs et Équipages de Vénerie Sous Terre (A.D.D.E.V.S.T.) :
Président M. Philippe de SAINT PEREUSE.
- Association pour le Recherche du Grand Gibier Blessé (A.R.G.G.B.) :
Présidente Mme Danielle CACARD.
- Association des Chasseurs à l'Arc du Cher (A.C.A.C.) : Président M. Philippe MAISON.
- Association « Chasses et Terroirs de Petit Gibier 18 » (C.T.P.G. 18) : Président M. Élio LOMBARTE.
- Association des Jeunes Chasseurs du Cher (A.J.C.C.) : Président M. Guillaume de CHAMPS.
- Club National des Bécassiers, Section du Cher : Président M. Didier NIOT.
- Association des Chasseurs à l'Épieu : Président M. Franck MARJEAULT.
- Groupement des Lieutenants de Louveterie du Cher : Présidente Mme Brigitte MONOT.

N'hésitez pas en fonction de vos affinités à rejoindre l'une ou plusieurs d'entre elles, vous y serez bien accueilli.

N'hésitez pas non plus à vous inscrire aux diverses formations que nous vous proposons. N'hésitez pas à venir visiter votre territoire « des places » à Morogues « véritable vitrine d'aménagements des milieux ».

Nous vous invitons au prochain « Rendez-vous NATURE » à Morogues les 16 et 17 juin 2012.

D'autre part, il faut s'investir, car je sais et vous savez trop bien ce que veut dire « gestion des espèces », vous en apportez à chaque instant la preuve avec la mise en place de nombreux outils de gestion. L'engagement de votre fédération à vos côtés reste et restera total ; nous devons répondre ensemble aux enjeux de ces prochaines saisons, retrouver du petit gibier dans nos plaines, contrôler les populations de grand gibier afin de limiter les dégâts, préserver la chasse aux migrateurs et surtout maintenir une chasse populaire accessible à tous.

Le président
François-Hugues de **CHAMPS**

Chasse & Environnement 18 est édité par la Fédération départementale du Cher 22, rue Charles-Durand 18023 Bourges Cedex. **Distribution** : Gratuite pour tous les adhérents à la F.D.C. du Cher. **Directeur de la publication** : F-H. De CHAMPS. **Rédactrice en chef** : D. Cacard. **Rédaction** : J.-L. Courseau et le Service technique de la Fédération. **Conception/Réalisation/Publicité** : Éditions Chasse Sports : 0139 12 81 65. **Maquette et compogravure** : Italic'Communication - Évreux. **Crédit photos** : Dominique Gest et les services techniques FDC 18. **Tirage** : 13 702 exemplaires. Dépôt légal à parution. 1^{er} trimestre 2012. Toute copie, même partielle, sans autorisation préalable, reste interdite. ISSN : 1959-6723. **Imprimeur** : IPS - PACY.

INFOS PRATIQUES



Horaires de chasse

Heures légales du lever et du coucher du soleil à Bourges, en tenant compte de l'heure d'été et d'hiver.



MARS 2012			AVRIL 2012			MAI 2012			JUIN 2012			JUILLET 2012			AOÛT 2012			SEPTEMBRE 2012		
J 01	7 h31mn	18h35mn	D 01	7h30mn	20h19mn	M 01	6h36mn	21h00mn	V 01	6h00mn	21h37mn	D 01	6h01mn	21h48mn	M 01	6h31mn	21h21mn	S 01	7h11mn	20h28mn
V 02	7h29mn	18h36mn	L 02	7h28mn	20h20mn	M 02	6h34mn	21h01mn	S 02	5h59mn	21h38mn	L 02	6h01mn	21h47mn	J 02	6h33mn	21h20mn	D 02	7h13mn	20h26mn
S 03	7h27mn	18h38mn	M 03	7h26mn	20h22mn	J 03	6h33mn	21h03mn	D 03	5h59mn	21h38mn	M 03	6h02mn	21h47mn	V 03	6h34mn	21h18mn	L 03	7h14mn	20h24mn
D 04	7h26mn	18h39mn	M 04	7h24mn	20h23mn	V 04	6h31mn	21h04mn	L 04	5h59mn	21h39mn	M 04	6h03mn	21h47mn	S 04	6h35mn	21h17mn	M 04	7h15mn	20h22mn
L 05	7h24mn	18h41mn	J 05	7h22mn	20h24mn	S 05	6h30mn	21h05mn	M 05	5h58mn	21h40mn	J 05	6h03mn	21h46mn	D 05	6h36mn	21h16mn	M 05	7h17mn	20h20mn
M 06	7h22mn	18h42mn	V 06	7h21mn	20h26mn	D 06	6h28mn	21h07mn	M 06	5h58mn	21h41mn	V 06	6h04mn	21h46mn	L 06	6h38mn	21h14mn	J 06	7h18mn	20h18mn
M 07	7h20mn	18h44mn	S 07	7h19mn	20h27mn	L 07	6h27mn	21h08mn	J 07	5h58mn	21h42mn	S 07	6h05mn	21h45mn	M 07	6h39mn	21h13mn	V 07	7h19mn	20h16mn
J 08	7h18mn	18h45mn	D 08	7h17mn	20h29mn	M 08	6h25mn	21h09mn	V 08	5h57mn	21h42mn	D 08	6h06mn	21h45mn	M 08	6h40mn	21h11mn	S 08	7h20mn	20h14mn
V 09	7h16mn	18h47mn	L 09	7h15mn	20h30mn	M 09	6h24mn	21h11mn	S 09	5h57mn	21h43mn	L 09	6h07mn	21h44mn	J 09	6h41mn	21h09mn	D 09	7h22mn	20h12mn
S 10	7h14mn	18h48mn	M 10	7h13mn	20h31mn	J 10	6h22mn	21h12mn	D 10	5h57mn	21h43mn	M 10	6h07mn	21h44mn	V 10	6h43mn	21h08mn	L 10	7h23mn	20h10mn
D 11	7h12mn	18h49mn	M 11	7h11mn	20h33mn	V 11	6h21mn	21h13mn	L 11	5h56mn	21h44mn	M 11	6h08mn	21h43mn	S 11	6h44mn	21h06mn	M 11	7h24mn	20h08mn
L 12	7h10mn	18h51mn	J 12	7h09mn	20h34mn	S 12	6h20mn	21h15mn	M 12	5h56mn	21h45mn	J 12	6h09mn	21h42mn	D 12	6h45mn	21h05mn	M 12	7h26mn	20h06mn
M 13	7h08mn	18h52mn	V 13	7h07mn	20h35mn	D 13	6h18mn	21h16mn	M 13	5h56mn	21h45mn	V 13	6h10mn	21h42mn	L 13	6h47mn	21h03mn	J 13	7h27mn	20h04mn
M 14	7h06mn	18h54mn	S 14	7h05mn	20h37mn	L 14	6h17mn	21h17mn	J 14	5h56mn	21h46mn	S 14	6h11mn	21h41mn	M 14	6h48mn	21h01mn	V 14	7h28mn	20h02mn
J 15	7h04mn	18h55mn	D 15	7h03mn	20h38mn	M 15	6h16mn	21h18mn	V 15	5h56mn	21h46mn	D 15	6h12mn	21h40mn	M 15	6h49mn	20h59mn	S 15	7h30mn	20h00mn
V 16	7h02mn	18h57mn	L 16	7h02mn	20h40mn	M 16	6h15mn	21h20mn	S 16	5h56mn	21h46mn	L 16	6h13mn	21h39mn	J 16	6h50mn	20h58mn	D 16	7h31mn	19h58mn
S 17	7h00mn	18h58mn	M 17	6h59mn	20h41mn	J 17	6h14mn	21h21mn	D 17	5h56mn	21h47mn	M 17	6h14mn	21h38mn	V 17	6h52mn	20h56mn	L 17	7h32mn	19h56mn
D 18	6h58mn	18h59mn	M 18	6h58mn	20h42mn	V 18	6h12mn	21h22mn	L 18	5h56mn	21h47mn	M 18	6h15mn	21h38mn	S 18	6h53mn	20h54mn	M 18	7h34mn	19h54mn
L 19	6h56mn	19h01mn	J 19	6h56mn	20h44mn	S 19	6h11mn	21h23mn	M 19	5h56mn	21h47mn	J 19	6h16mn	21h37mn	D 19	6h54mn	20h53mn	M 19	7h35mn	19h52mn
M 20	6h54mn	19h02mn	V 20	6h54mn	20h45mn	D 20	6h10mn	21h24mn	M 20	5h56mn	21h48mn	V 20	6h17mn	21h36mn	L 20	6h56mn	20h51mn	J 20	7h36mn	19h50mn
M 21	6h52mn	19h04mn	S 21	6h53mn	20h46mn	L 21	6h09mn	21h25mn	J 21	5h57mn	21h48mn	S 21	6h18mn	21h35mn	M 21	6h57mn	20h49mn	V 21	7h38mn	19h48mn
J 22	6h50mn	19h05mn	D 22	6h51mn	20h48mn	M 22	6h08mn	21h27mn	V 22	5h57mn	21h48mn	D 22	6h20mn	21h34mn	M 22	6h58mn	20h47mn	S 22	7h39mn	19h46mn
V 23	6h48mn	19h06mn	L 23	6h49mn	20h49mn	M 23	6h07mn	21h28mn	S 23	5h57mn	21h48mn	L 23	6h21mn	21h32mn	J 23	6h59mn	20h45mn	D 23	7h40mn	19h44mn
S 24	6h46mn	19h08mn	M 24	6h47mn	20h51mn	J 24	6h06mn	21h29mn	D 24	5h58mn	21h48mn	M 24	6h22mn	21h31mn	V 24	7h01mn	20h43mn	L 24	7h42mn	19h42mn
D 25	7h44mn	20h09mn	M 25	6h46mn	20h52mn	V 25	6h06mn	21h30mn	L 25	5h58mn	21h48mn	M 25	6h23mn	21h30mn	S 25	7h02mn	20h42mn	M 25	7h43mn	19h40mn
L 26	7h42mn	20h11mn	J 26	6h44mn	20h53mn	S 26	6h05mn	21h31mn	M 26	5h58mn	21h48mn	J 26	6h24mn	21h29mn	D 26	7h04mn	20h40mn	M 26	7h44mn	19h38mn
M 27	7h40mn	20h12mn	V 27	6h42mn	20h55mn	D 27	6h04mn	21h32mn	M 27	5h59mn	21h48mn	V 27	6h25mn	21h28mn	L 27	7h05mn	20h38mn	J 27	7h46mn	19h36mn
M 28	7h38mn	20h13mn	S 28	6h41mn	20h56mn	L 28	6h03mn	21h33mn	J 28	5h59mn	21h48mn	S 28	6h26mn	21h27mn	M 28	7h06mn	20h36mn	V 28	7h47mn	19h34mn
J 29	7h36mn	20h15mn	D 29	6h39mn	20h57mn	M 29	6h02mn	21h34mn	V 29	5h59mn	21h48mn	D 29	6h28mn	21h25mn	M 29	7h07mn	20h34mn	S 29	7h48mn	19h32mn
V 30	7h34mn	20h16mn	L 30	6h37mn	20h59mn	M 30	6h02mn	21h35mn	S 30	6h00mn	21h48mn	L 30	6h29mn	21h24mn	J 30	7h09mn	20h32mn	D 30	7h50mn	19h30mn
S 31	7h32mn	20h17mn				J 31	6h01mn	21h36mn				M 31	6h30mn	21h23mn	V 31	7h10mn	20h30mn			

Les horaires pour la chasse du gibier d'eau dans le CHER sont fixés 2h00 avant et 2h00 après l'heure légale du lever et du coucher du soleil.
 Les horaires pour la chasse des autres gibiers dans le CHER sont fixés 1h00 avant et 1 heure après l'heure légale du lever et coucher du soleil.
 Pour les 6 espèces suivantes : colin, faisan, perdrix, caille, lièvre et lapin classé gibier la chasse ne peut s'exercer qu'entre 9h00 et 17h30.

Ces horaires ne sont applicables qu'à condition que la chasse de l'espèce concernée soit ouverte.



Votre carnet bécasse: n'oubliez pas!

Le RENVOI DU CARNET BÉCASSE, même si aucune bécasse n'a été prélevée, est OBLIGATOIRE.

Merci de nous le retourner dès la fermeture de la chasse à la bécasse. Un fichier des chasseurs n'ayant pas rendu leur carnet sera désormais établi, au risque pour eux de ne pas en bénéficier l'année suivante.

ATTENTION!

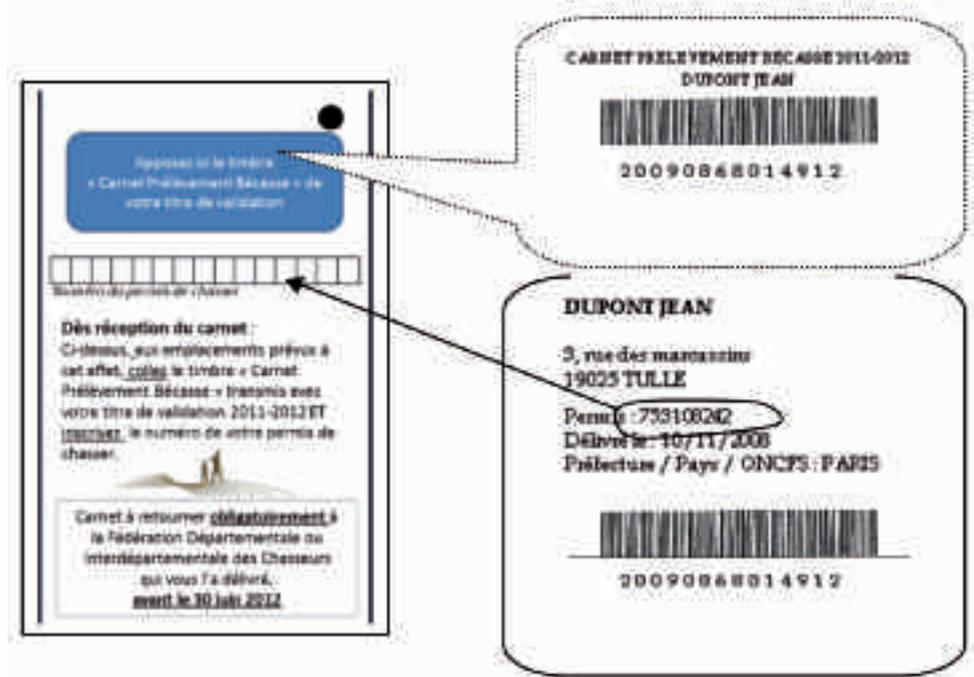
Nous avons constaté que des carnets de prélèvements ne comportaient pas la vignette autocollante de votre validation portant la mention « carnet de prélèvement bécasse » ou/et votre n° de permis: ceci est obligatoire pour identifier votre carnet!

Si ce n'est pas fait,

1 - Vous êtes en INFRACTION.

2 - Nous ne pourrions pas vous identifier pour ENREGISTRER LE RETOUR de votre carnet.

Alors si c'est votre cas, réparez dès maintenant votre oubli fâcheux!



Nature & Vénèrie *en fête*

Un grand week-end en famille autour des chiens, des chevaux, et de la trompe de chasse.

2 et 3 juin 2012 - Fontainebleau (77) - Grand Parcquet

2500 chiens - Nationale d'élevage du Cyn du chien d'arrêt - Nationale de dressage - Nationale d'élevage du Retriever et Labrador Régionale du Berger Australien - Nationale d'élevage du Jagdferrier - Chiens d'arrêt - Meute de Saint-Hubert - Engeline poneys

GRANDE FERME PÉDAGOGIQUE - Amazonie - Championnat de France du cheval de chasse - Cross par Équipage - Archerie - Attelages - Exposition de Trophées - Fauconniers - Présentations de Vénères - Concours National de Trompes - Artistes animaliers

Grand Village Expositifs - samedi de 9h à 22h - dimanche de 9h à 17h - Spectacle nocturne samedi soir - Parkings GRATUITS - Navettes - restauration sur place - Réservation possible sur www.resa77.fr - Entrée ADULTE: 7€, gratuit pour les moins de 12 ans

Tarif groupe: nous consulter - Pierre-François Proux: 06.07.42.27.46 ou www.rallyetempote.fr



• SPÉCIAL NOUVEAUX CHASSEURS •

La Fédération aide les nouveaux chasseurs



VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER À TARIF RÉDUIT POUR LES NOUVEAUX LAURÉATS

• **Vous avez moins de 25 ans et vous venez d'obtenir votre permis de chasser :** pour votre première validation, l'année d'obtention de votre permis, le Conseil d'Administration de votre Fédération a décidé d'offrir les cotisations fédérales du CHER et les frais de dossier.

Les tarifs des redevances de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage sont à moitié prix.

Par exemple : pour la saison qui s'achève un permis départemental du Cher Petit et Grand Gibier revient à 29,49 € (soit uniquement le coût de la redevance O.N.C.F.S.) au lieu de 160,98 €.

• **Vous avez plus de 25 ans et vous venez d'obtenir votre permis de chasser :** pour votre première validation, les tarifs sont à moitié prix, la cotisation fédérale (38 € au lieu de 76 €), la cotisation Grand Gibier (15 € au lieu de 30 €), la redevance de l'O.N.C.F.S. (29,49 € au lieu de 49,98 €), les frais de dossier (5 €).

Par exemple : pour la saison qui s'achève un permis départemental du Cher Petit et Grand Gibier revient à 87,49 €.

LA CHASSE ACCOMPAGNÉE : DÉCOUVRIR ET PRATIQUER LA CHASSE GRATUITEMENT

La transmission aux générations futures.

Elle séduit de plus en plus de jeunes, mais elle concerne aussi les adultes qui sou-

haitent « essayer » la chasse. La Fédération dispense à partir de 14 ans et demi une formation permettant de pratiquer la chasse accompagnée sous la responsabilité civile d'un accompagnateur titulaire du permis de chasser depuis au moins 5 ans.

La chasse accompagnée permet de chasser dès l'âge de 15 ans pendant 1 an avec une arme pour deux. Ce principe est ouvert à toute personne désireuse de découvrir la chasse et ses différentes pratiques avant de passer par la suite le permis de chasser.

DES NOUVEAUX CHASSEURS TOUS LES ANS

En 2 saisons d'examen du permis de chasser, 374 candidats ont réussi les épreuves. À ce jour, 93 % de ceux qui avaient l'âge ont validé leur permis de chasser.

PASSER SON PERMIS DE CHASSER

Pré-inscription: si vous souhaitez vous inscrire pour passer votre permis de chasser ou pouvoir chasser en « chasse accompagnée », renvoyez-nous le coupon en bas de la page ou prenez contact avec nous et nous vous ferons parvenir un dossier.

Des examens et des formations sont organisés toute l'année en fonction du nombre de dossiers reçus. Le coût de l'inscription au permis est de 46 € pour les majeurs et 31 € pour les mineurs. Il est possible de s'inscrire à 14 ans et demi, mais il faut avoir 15 ans le jour de l'examen et vous pouvez chasser à 16 ans.

L'inscription à la chasse accompagnée est gratuite. Pour s'inscrire, il faut avoir 14 ans et demi mais vous ne pourrez chasser en chasse accompagnée qu'à 15 ans.

Nom et prénom :
Adresse :
Code postal et ville :
Téléphone :
Mail :

Demande de dossier d'inscription à l'examen du permis de chasser.

Demande de dossier d'inscription pour la chasse accompagnée.

Fédération Départementale des Chasseurs du Cher – 22, rue Charles-Durand – 18023 BOURGES CEDEX
Tél.: 02 48 50 05 29 – Fax: 02 48 50 05 38 – E-mail: fdc18@chasseurdefrance.com – Site Internet: www.chasseursducentre.fr



• SPÉCIAL NOUVEAUX CHASSEURS •

Découverte de modes de chasse pour les nouveaux chasseurs

Depuis septembre 2011, un questionnaire est remis aux lauréats du permis de chasser afin de leur demander s'ils souhaiteraient découvrir un mode de chasse particulier. Les associations cynégétiques sont associées dans cette démarche. En 2011, c'est près d'une cinquantaine de nouveaux chasseurs qui ont bénéficié de cette nouvelle proposition. Voici le retour de ces journées:



CHASSE À L'ARC

Nous avons suivi cette initiative et lancé un appel auprès des jeunes permis qui en avaient formulé la demande pour suivre une journée de chasse au petit gibier.

Nous avons donc reçu un jeune permis qui plus est déjà détenteur de la formation obligatoire, mais bien d'autres n'ont pu se libérer. Marchant à nos côtés toute la matinée, certains de nos membres ont fait le tour du matériel présent et ont proposé à Nicolas de l'équiper pour l'après-midi. Nous avons donc constitué un équipement dans les règles pour le prêter à ce jeune, ce qui lui a permis de nous suivre en tant que chasseur équipé d'un arc pour le reste de la journée.

Si le tableau n'était pas au rendez-vous, la bonne humeur et la convivialité y étaient, et ce jeune chasseur a été satisfait de cette journée, c'est bien là l'essentiel.

Philippe MAISON - ACAC

À LA DÉCOUVERTE DE LA CHASSE À LA BÉCASSE

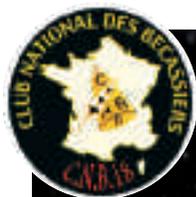
Répondant à l'appel de la FDC 18, 5 membres du Club national des Bécassiers 18 ont invité des jeunes chasseurs sur leur territoire de

chasse habituel: Le 21 décembre 2011, rendez-vous est pris avec Jean Luc: je l'accueille sur mon territoire pour une après-midi. Après avoir pris le temps de faire connaissance autour d'un café, nous attaquons la partie de chasse vers 14h30. Les 2 setters et la poin-

ter battent le terrain consciencieusement: un coup de nez à l'approche de ce bouquet de houx, une prospection méticuleuse parmi les fougères: les chiens sont passionnés et entreprenants, mais gardent régulièrement le contact avec les chasseurs. Jean-Luc chasse le grand gibier depuis cette année, il est surpris par le travail des chiens d'arrêt: « j'ai compris à quel point la confiance entre l'animal et le chasseur doit être obligatoire pour pouvoir trouver des bécasses » m'a-t-il confié après la chasse. Même si malheureusement les bécasses n'étaient pas à ce rendez-vous, notre jeune chasseur a saisi l'essentiel. De retour au domicile, après lui avoir remis le calendrier des bécassiers plein de bécasses et de chiens, nous avons ensemble « lu » quelques ailes de bécasses pour lui apprendre à distinguer les jeunes des adultes: « ça, au permis de chasser, je ne l'ai pas appris! »

Jean-Luc s'est enrichi d'une expérience nouvelle, il a découvert une nouvelle facette de la chasse: Transmettre sa passion, c'est une belle satisfaction pour un chasseur expérimenté, vous ne trouvez pas?

D. MEUNIER - CNB 18



Retour de chasse à la bécasse.



• SPÉCIAL NOUVEAUX CHASSEURS •

Journées de chasse pour les nouveaux chasseurs



Belle ligne de tir à Morogues.

BATTUE DE RÉGULATION DE NUISIBLES SUR LE DOMAINE DES PLACES À MOROGUES

Suite au questionnaire remis aux lauréats du permis de chasser, nous avons pu convier 17 nouveaux chasseurs intéressés par la chasse du grand gibier à une battue de régulation

de sangliers et de renards sur le domaine des Places à Morogues. Cette journée était la première organisée depuis la création du centre de formation. Le rendez-vous était donné à 7h00. Autour d'un café, ces nouveaux chasseurs ont pu faire connaissance. Après l'enregistrement des numéros de permis et des assurances dans le registre de battue, les consignes de sécurité furent données et les numéros de postes tirés au sort. Et c'est au petit jour que tout le monde rejoint son poste accompagné par des administrateurs et du personnel de la fédération. Nous avons parcouru l'ensemble du territoire avec fox-terriers et rabatteurs mais, malheureusement, aucun sanglier n'a été levé. En revanche, une dizaine de grands cervidés et des chevreuils ont été vus. La matinée s'est terminée par un casse-croûte offert par la fédération. Cette matinée aura appris aux nouveaux chasseurs que le résultat d'une partie de chasse n'est jamais garanti.

CHASSE AU GRAND GIBIER EN SOLOGNE

C'est un cadeau magnifique qui a été offert par le responsable de chasse du territoire des « 4 VENTS » à Nancay à de jeunes chasseurs du

Cher. En effet, le 17 décembre dernier, ce sont 15 nouveaux permis qui ont été gracieusement conviés à une chasse au Grand Gibier sur ce territoire solognot. Six chevreuils et dix sangliers ont été tirés. Il n'y a eu finalement qu'un sanglier au tableau, malgré 24 balles tirées par nos jeunes recrues! La preuve est ici donnée de la difficulté à atteindre sa cible lors de ses premières journées de chasse au grand gibier, d'autant plus quand le tireur est placé sur un mirador de battue! Cette première journée offerte par un particulier à une quinzaine de chasseurs est une réussite. La FDC tient à remercier l'organisateur de chasse pour cette magnifique expérience, qui, espérons-le, fera des émules auprès des responsables de chasse de notre département.

CHASSE « LAPIN ET LIÈVRE » SUR LA COMMUNE D'ÉTRÉCHY

Le 27 octobre dernier, deux jeunes permis se sont vus offrir une journée de chasse aux lagomorphes (lapins et lièvre) sur plusieurs territoires de la commune d'Etréchy. Au programme, chasse à l'aide de furets le matin dans une carrière, puis billebaude au lièvre avec limitation à un animal par fusil et enfin chasse devant soi au lapin, l'après-midi. Cette invitation à permis à nos jeunes de découvrir des modes de chasse jusqu'alors inconnus pour eux, et ce pour leur plus grand plaisir. Les tirs ont été nombreux, toujours dans le strict respect des règles de sécurité et nos deux nemrods ont fait preuve de la plus grande courtoisie l'un envers l'autre.

Tous les remerciements de la fédération envers les responsables de chasse ayant mis à disposition leurs territoires, ainsi qu'au fureteur. Dans l'espoir que ce genre d'initiative se renouvellera sur plus de territoires dans les années à venir...



Les participants de la chasse au grand gibier à Nancay.



Les jeunes chasseurs devant leur tableau à Etréchy.

VOUS AUSSI, AIDEZ LES NOUVEAUX CHASSEURS

Vous êtes responsable d'un territoire : accueillez un nouveau chasseur :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Adresse :

Propose une ou des journée(s) de chasse pour..... nouveau(x) chasseur(s).

Propose d'accueillir un jeune chasseur pour une saison.

Fédération Départementale des Chasseurs du Cher – 22, rue Charles-Durand – 18023 BOURGES CEDEX
Tél.: 02 48 50 05 29 – Fax: 02 48 50 05 38 – E-mail: fdc18@chasseurdefrance.com – Site Internet: www.chasseursducentre.fr



Baisse de dégâts de grand gibier pour l'année 2011

Même si les chiffres définitifs ne sont pas encore arrêtés, les dégâts de grand gibier pour l'année 2011 seront en baisse significative par rapport à 2010.

Prairies

Surface de remise en état des prairies quasi identique à l'année précédente, baisse d'un tiers des volumes indemnisables, par contre, augmentation de 40 % des prix du foin.

Céréales, colza, maïs

Baisse des volumes indemnisables d'environ un tiers; stabilité des prix des différentes denrées.

Les dépenses d'indemnisation versées aux agriculteurs pourraient être, pour 2011, d'environ 660 000 € contre 980 000 € en 2010 soit environ - 33 %.

Rappel:

Les prélèvements de sangliers sont passés de 10 500 en 2009/2010 à 13 500 en 2010/2011 et il y a eu une forte glandée en 2011.

Pour endiguer les dégâts, il faut maîtriser les populations de sangliers car nous ne maîtrisons pas les prix des denrées indemnisables.

Possibilité d'envoi des bracelets grand gibier

Il est possible, pour les attributaires de plan de chasse qui le souhaitent, de recevoir leurs bracelets de plan de chasse par voie postale.

Quelle est la démarche ?

- Téléphoner à la Fédération des chasseurs du Cher (02 48 50 05 29), indiquer votre numéro de plan de chasse afin de déterminer le montant du chèque à établir comprenant les frais d'envoi (de 6 à 12 €). Nous l'envoyer, accompagné de l'original de votre arrêté de plan de chasse.
- A réception de votre courrier, vos bracelets de plan de chasse vous seront envoyés à votre adresse en envoi recommandé.

DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD
Game Fair
EN
LOIR-ET-CHER
22, 23 & 24 JUIN 2012

LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE
62.000 VISITEURS - 90 HECTARES D'ÉVÈNEMENT - 340 STANDS

Informations et Réservations : www.gamefair.fr
Entrées tous les jours de 9h à 19h
Gratuit pour les moins de 10 ans

WWW.GAMEFAIR.FR

DINER SPECTACLE avec Canard-Duchêne
CHAMPIONNAT OFFICIEL
du 21 au 23 Juin
Samedi 23 Juin

ROUSSE
Fédération Française de la Chasse et de la Pêche

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Saison 2010-2011, les chiffres sur le piégeage des espèces classées nuisibles

	Bilan	Renard	Fouine	Martre	Rat Musqué	Ragondin	Corneille Noire	Corbeau Freux
Nombre	916	2452	521	240	1034	12010	2163	1643
Variation sur 1 an	- 0,5 %	- 10,4 %	- 3,9 %	*	- 1,2 %	+ 3,8 %	+ 26,1 %	- 15,3 %
Variation sur 10 ans	+ 105,4 %	+ 188,5 %	- 2,6 %	*	- 16,4 %	+ 56,6 %	+ 60,3 %	+ 90,8 %

*: Cette saison, la martre est nuisible uniquement sur les zones en gestion petit gibier, il est impossible de comparer avec les années précédentes alors qu'elle était classée nuisible sur l'ensemble du département.

NOMBRE DE BILAN: 916 bilans positifs (ayant au moins une espèce capturée) ont été retournés et depuis maintenant 3 saisons, le nombre de piégeurs reste stable et n'évolue plus de façon positive. Pour les saisons à venir, le chiffre des piégeurs actifs ne devrait guère évoluer positivement sachant que depuis 2 années, le nombre des nouveaux piégeurs agréés formés baisse de façon importante. La surface piégée est d'au minimum 86 742 ha soit 12 % de la surface du département.

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PIÉGEURS EST LA SUIVANTE:

	Nombre de piégeurs actifs en 2010-2011	Variation sur les 4 dernières années
Champagne Berrichonne	378	+ 5 %
Pays Fort et Sancerrois	180	+ 3,5 %
Sologne	110	- 26,1 %
Vallée de Germigny	107	+ 5,9 %
Boischaud	70	- 18,6 %
Val de Loire	47	- 4,1 %
Marche	20	- 25,9 %

depuis 3 ans, certainement l'une des conséquences de la forte baisse du nombre de piégeurs actifs.

Cette baisse générale est due en partie à un faible nombre de renardeaux par terrier au printemps 2011, le bilan de la vénerie sous terre ayant également confirmé cette tendance.

FOUINE:

Un certain nombre de piégeurs pensent encore que la fouine n'est plus piégeable alors qu'elle a été classée nuisible sur l'ensemble de la saison.

Les captures augmentent en Champagne Berrichonne, dans le Val de Loire et dans la Marche.

L'espèce est classée nuisible sur l'ensemble du département pour 2011-2012.

MARTRE:

1^{re} saison complète où la Martre n'est classée nuisible que sur les zones en gestion officielle « Faisan, Perdrix ou Lièvre ».

240 captures sur les 67 communes en gestion « petit gibier » et 409 Martres capturées accidentellement sur les 223 autres communes.

Aucune tendance ne peut être formulée dans ces conditions, exceptée que la martre est présente régulièrement sur l'ensemble du département.

RAGONDIN:

En 10 ans, les piégeurs ont régulé + 117 900 ragondins sur le département.



En 4 années, nous avons une forte baisse du nombre de piégeurs en Sologne (- 26,1 %) suivi de la Marche et du Boischaud. Pour le reste des régions agricoles nous enregistrons une relative stabilité allant de - 4,1 % à + 5,9 %.

Et enfin, 256 communes ont au moins 1 piégeur actif (88 % des communes du Cher) et 34 communes n'ont pas de piégeur actif (12 % des communes du Cher). Notons également que sur les 256 communes ayant des piégeurs actifs, 32 d'entre elles comptent plus de 7 piégeurs actifs/commune.

RENARD:

1^{re} baisse depuis plus de 12 ans. Ceci dit, la saison 2010-11 reste l'une des saisons les plus élevées.

Les captures sont en baisse dans toutes les régions agricoles du département sauf dans la Marche, le Boischaud et le Val de Loire. Notons qu'en Sologne, la baisse est continue

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Les captures augmentent dans la majorité des régions agricoles, sauf en Sologne où la baisse continue depuis maintenant 8 années. La moyenne de ragondins capturés par piéteur est de 13,1 (contre 12,6 la saison passée), chiffre l'un des plus bas depuis 18 ans mais attention à un possible retour en force du Ragondin dans les années qui viennent, surtout du fait qu'il n'y a pas plus de nouveau piéteur depuis 3 ans.

RAT MUSQUE :

Les captures de Rats Musqués baissent fortement en Sologne et sont stables ou en

hausse dans toutes les autres régions agricoles.

Globalement, la population de Rat Musqué est l'une des plus faibles de ces 20 dernières années à en juger par le nombre de rat musqué/piéteur : en fin des années quatre-vingt, un piéteur capturait entre 5 et 6 Rats Musqués par saison, plus de 20 ans après, un piéteur en capture en moyenne 1.

CORNEILLE NOIRE :

Les captures sont en augmentation dans toutes les régions agricoles sauf en Sologne, toujours certainement à cause de la forte

baisse du nombre de piéteur dans cette région.

La moyenne de capture de corneille noire par piéteur reste relativement faible avec 2,5 corneilles par piéteur.

CORBEAU FREUX :

Les captures sont en forte baisse dans le Pays Fort et Sancerrois ainsi qu'en Champagne Berrichonne.

Le piégeage du corbeau freux dans les saisons précédentes a fait baisser les populations surabondantes localement, expliquant la baisse de cette dernière année.

ESPÈCES PROTÉGÉES, GIBIERS OU DOMESTIQUES

Saison Espèces	Belette	Blaireau	Castor d'Europe	Écureuil roux	Hérisson	Putois
2010/2011	88	563	15	105	704	267
Variation sur 5 ans	+ 1 %	+ 261 %	+ 375 %	+ 269 %	- 14 %	+ 2 %

Sécurité, encore et toujours

Deux dramatiques accidents de chasse sont survenus en début de saison, dans un département du Sud de la France, dont les victimes étaient un promeneur et un cavalier. Ces événements nous ont amenés à communiquer auprès de tous les responsables de territoires de chasse du département afin de leur demander la plus grande vigilance sur le respect des règles de sécurité.

FORT HEUREUSEMENT, LE NOMBRE D'ACCIDENTS DE CHASSE EST EN RÉGRESSION :

	ACCIDENTS DE CHASSE	ACCIDENTS MORTELS
Saison 1999/2000	259	38
Saison 2010/2011	131	18

Un accident est toujours un accident de trop et tout doit être mis en œuvre pour faire réduire encore ces chiffres. Voici un résumé des principales causes d'accidents de chasse pour le petit et le grand gibier issu du bilan des accidents de chasse pour la saison 2010/2011 réalisé par le réseau « Sécurité à la chasse » ONCFS – DAT – Division du permis de chasser :

ACCIDENTS AU COURS DE CHASSES AU PETIT GIBIER

TYPE D'ACCIDENT	FRÉQUENCE	CAUSE DE L'ACCIDENT
Tir à hauteur d'homme sans visibilité	49 %	Non prise en compte de l'environnement
Épauler, suivre le gibier et tirer vers un autre chasseur	23 %	
Tir vers habitations et routes	12 %	Non-respect de la réglementation

ACCIDENTS AU COURS DE CHASSES AU GRAND GIBIER

TYPE D'ACCIDENT	FRÉQUENCE	CAUSE DE L'ACCIDENT
Tir dans l'angle des 30° (direct ou ricochet)	59 %	Non respect des consignes de sécurité
Désorganisation (chasseur ayant quitté son poste)	23 %	

Les chasseurs doivent tout mettre en œuvre pour continuer à faire baisser le nombre d'accident de chasse. Une formation « sécurité à la chasse » vous est proposée dans ce numéro, n'hésitez pas à vous y inscrire.



Nouveauté : un plan de gestion sanglier 2012/2013

Approuvé par l'Assemblée Générale du 30 avril 2011, un **PLAN DE GESTION SANGLIER** est instauré sur le département du Cher dès la saison 2012/2013.

CE PLAN DE GESTION SERA DÉSORMAIS OBLIGATOIRE POUR CHASSER LE SANGLIER.

VOTRE TERRITOIRE BÉNÉFICIE D'UN PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER ?

Si votre territoire est attributaire d'un plan de chasse grand gibier (cerf, chevreuil, sanglier sur l'UG 12) vous n'avez aucune démarche à effectuer, votre plan de gestion est validé automatiquement.

VOTRE TERRITOIRE NE BÉNÉFICIE D'AUCUNE ATTRIBUTION AU PLAN DE CHASSE ?

- Dans ce cas vous devez solliciter votre plan de gestion sanglier auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher (02 48 50 05 29).
- Un formulaire spécifique vous sera envoyé ; à nous retourner complété et accompagné de la cotisation afférente.
- Votre territoire sera en outre soumis à la Participation Financière Des Territoires, si votre Unité de Gestion est concernée, comme les territoires attributaires d'un plan de chasse grand gibier.
- Vous recevrez ensuite une fiche de bilan de prélèvement sanglier, à nous retourner dès le 31 mars de chaque saison.



Un dangereux envahisseur, pour nos abeilles



Nid de frelon d'Asie
(diamètre 50 cm, hauteur 1 m).

Dans le cadre du partenariat entre la Fédération des chasseurs du Cher et le Syndicat Apicole pour la mise en place de jachères apicoles, nous vous informons sur une espèce qui représente un danger pour la survie des abeilles.

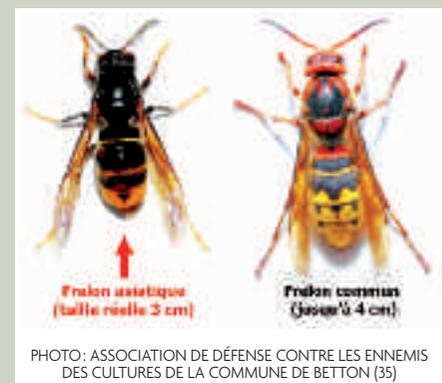
Le frelon d'Asie (*Vespa velutina*) a été introduit accidentellement en France, dans le Lot et Garonne, en 2005. Depuis, il est présent dans notre département et poursuit sa progression vers le Nord. Le frelon d'Asie se nourrit d'insectes en général et d'abeilles en particulier, pour lesquelles il est un redoutable prédateur.

Le frelon d'Asie se distingue du frelon commun ou européen, (*Vespa crabro*), seule autre espèce de frelon vivant en France, par sa couleur (thorax brun foncé) et sa taille légèrement inférieure.

Cette nouvelle espèce invasive doit être combattue par tous les moyens. Compte tenu notamment de la menace environnementale que cette espèce représente, une délibération du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cher permet aux sapeurs-pompiers d'intervenir gratuitement sur ce type de destruction. Pour solliciter le concours des sapeurs-pompiers, il conviendra

donc de contacter le centre de traitement de l'alerte en appelant le 18.

C'est au printemps qu'il faut être vigilant, quand les mères fondatrices établissent une nouvelle colonie, et ceci tout l'été jusqu'à l'arrivée de l'hiver. Il est très important de ne toucher en aucun cas à un nid, les frelons devenant très agressifs dès que l'on s'en approche donc, amis chasseurs et autres usagers de la nature, faites attention lors des travaux d'aménagement à la belle saison.





Des cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) pour la faune

Du fait de la réglementation, de nombreux exploitants agricoles vont se trouver dans l'obligation d'implanter un couvert après moisson, avant un semis de printemps. Quitte à semer un couvert, autant utiliser des mélanges favorables à la faune sauvage, gibier et non gibier. Voici quelques indications et préconisations.



Après la moisson, ces couverts implantés dès la récolte sont souvent les seuls refuges pour le gibier.



Par rapport au traditionnel « tout moutarde », l'implantation d'un couvert de plusieurs espèces en mélange est largement préférable, aussi bien pour l'intérêt faunistique qu'agronomique.



La phacélie et le sarrasin sont des couverts également très favorables aux abeilles.

QUELS AVANTAGES ?

Intérêt environnemental : lutte contre la fuite des nitrates vers la nappe phréatique.

Intérêt agronomique : souvent peu coûteux (de 10 à 40 € de l'ha) ces couverts assurent un apport d'éléments fertilisants, l'azote en particulier, et une meilleure structure du sol pour les cultures suivantes.

Intérêt faunistique : si le couvert est judicieusement choisi, il apporte à la faune sauvage couvert et nourriture à une période où les plaines sont souvent dégarnies.

QUELS MÉLANGES POUR QUELLES ESPÈCES ?

Selon la faune que vous souhaitez favoriser, certaines plantes sont à privilégier :

Pour le petit gibier : sarrasin, moha, moutarde ou radis fourrager sont des plantes intéressantes à semer, en mélange et à faible densité. Pour les insectes pollinisateurs, sarrasin, vesce, phacélie, radis fourrager et tournesol sont incontournables.

Bien entendu, un mélange phacélie, sarrasin, radis fourrager ou moutarde, vesce, moha est complémentaire et favorable pour toute la faune.

Nous travaillons actuellement avec les semenciers pour qu'ils nous proposent ces mélanges « faune sauvage » à des tarifs attractifs et nous ne manquerons pas, d'ici la moisson, de vous communiquer les fournisseurs et les mélanges que nous aurons sélectionnés.

QUELQUES CONSEILS POUR BIEN RÉUSSIR SON COUVERT :

Ne pas semer trop dense !

Semer à faible profondeur (1 à 2 cm) ou faire un semis de surface légèrement recouvert. Un

roulage après semis favorise souvent la levée du couvert.

UTILISER DES SEMENCES DE FERME ?

Pour réduire les coûts, il est possible d'utiliser des graines souvent produites sur l'exploitation (blé, tournesol, etc...) pour faire une base de semis (10 à 20 kg/ha pour les céréales, 3 à 5 kg pour le tournesol). Cette base sera enrichie de sarrasin, phacélie ou moha à faible quantité (6 à 8 kg/ha) et composera ainsi un mélange suffisamment fourni, attractif pour la faune et d'un coût inférieur à 15 € ha.

Chasse et Détente



- ARMURERIE (vente et réparation)
- VETEMENTS HOMMES et FEMMES
- COUTELLERIE / ARMES DE DEFENSE
- ACCESSOIRES DE CHASSE
- ARTICLES POUR CHIENS
- PAINTBALL • PISTOLETS SOFTAIR
- ARCHERIE

10, Rue du Port - 58600 FOURCHAMBAULT - Tél./Fax 03.85.50.88.23
chasse-et-detente@club-internet.fr



Préparation des trophées

(par l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Cher)

Lors des expositions ou des présentations de trophées, on constate souvent que certains trophées sont « imprésentables » car insuffisamment préparés (nettoyage incomplet, présence de chair, putréfaction). Voici quelques conseils pour bien mettre en valeur votre trophée.

Le travail doit commencer le plus tôt possible après la mort de l'animal afin d'éviter tout début de putréfaction. La tête ayant été détachée du corps, on dépouille le crâne de sa peau et du maximum de chairs adhérentes, à l'aide d'un couteau bien aiguisé. Séparer la mâchoire inférieure, ôter la langue et les yeux, bien vider la cavité cervicale de son contenu, au besoin en agrandissant d'un léger trait de scie le trou de sortie de la moelle épinière.

À ce stade de la préparation, on peut très bien procéder au sciage du crâne, mais les temps de cuisson devront être réduits. Le crâne et la mâchoire inférieure étant décharnés du mieux possible, on les immerge dans un récipient rempli d'eau froide pendant un ou deux jours, en renouvelant l'eau plusieurs fois. Cette opération, qui a pour but de purger tous les vaisseaux sanguins et de ramollir les chairs, ne doit pas être négligée, car elle facilite considérablement la suite des travaux.

On fait alors bouillir le crâne et la mâchoire inférieure dans un récipient de taille adéquate (lessiveuse) rempli d'eau pure, en prenant soin que le liquide recouvre toujours le crâne, ce qui oblige à rajouter un peu d'eau en cours d'ébullition, pour compenser l'évaporation. Cette première cuisson durera environ 15 à 20 minutes pour un brocard, 30 à 40 minutes pour un cerf. Sortir le crâne et la mâchoire et les dépouiller du maximum de



chairs et de cartilages avec un couteau pointu, une pince, un fil de fer recourbé en crochet.

Bien rincer et nettoyer le récipient de cuisson et y remettre crâne et mâchoire dans de l'eau propre, additionnée cette fois de 300 grammes de cristaux de soude pour 6 litres d'eau. Refaire bouillir pendant quelques minutes. En général, cette seconde ébullition est suffisante pour que tous les débris charnés et cartilagineux se détachent facilement à la pointe du couteau. Il convient de ne pas prolonger exagérément les cuissons, sous peine de fragiliser les os du crâne.

Après avoir vérifié qu'il ne reste plus aucune particule charnée, surtout dans la cavité cervicale, dans les fosses nasales et sous les meules, le crâne est rincé au jet d'eau, bien brossé avec un détergent moussant ordinaire, rincé à nouveau et mis à sécher à l'air pendant 24 heures.

Pour un blanchissement parfait, on enveloppe alors le crâne dans des chiffons blancs très propres ou mieux encore dans de la ouate hydrophile. Bien imbiber le tout avec de l'eau oxygénée. Attention, car ce produit est caustique et ne doit se manipuler qu'avec des gants de caoutchouc et une protection des yeux et des habits. Laisser agir l'eau oxygénée pendant une demi-journée. L'eau oxygénée ne doit jamais entrer en contact avec le trophée proprement dit, sous peine de décolorer la partie touchée. Débarrasser le crâne avec des gants et l'exposer en plein soleil, pour obtenir un blanchissement parfait et durable.

Note importante: La mâchoire inférieure des cervidés, qui aura été préparée de la même façon que le crâne, ne doit pas être soumise au blanchissement à l'eau oxygénée, qui détériorerait la coloration des molaires.

Il est très important que les chasseurs conservent au moins l'une des moitiés de la mâchoire inférieure, en y inscrivant la référence de la tête à laquelle elle se rapportait. En effet, cette pièce d'histoire naturelle est indispensable pour déterminer avec précision l'âge de l'animal.

AU NENUPHAR

PÊCHE - CHASSE - NATURE

Le n° 1 du centre !

Les marques - La qualité

Des prix et des conseils

Reprise et vente d'armes d'occasion

3 MAGASINS

Rue des Oges 13320 St-Germain-du-puy	1. Rue Courroull 18500 St-Amant-Martinand	Rue Emileon, esp. St-Jacques 18110 Menluçon
02 48 24 56 14	02 48 96 30 79	04 70 03 84 82

FORMATIONS 2012 1^{er} SEMESTRE



Bulletin d'inscription en pages suivantes.

Choisissez votre formation, remplissez et retournez-nous le bulletin rempli à
Fédération des Chasseurs, 22, rue Charles-Durand 18023 Bourges Cedex

Grand gibier: Hygiène et venaison



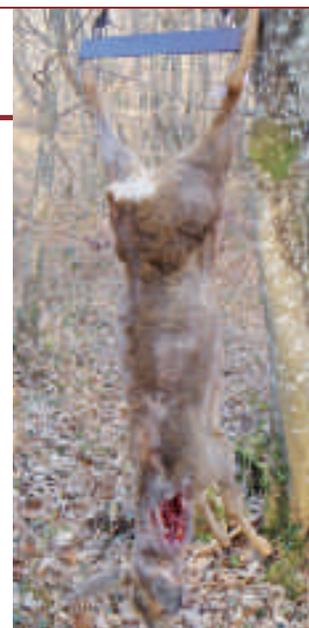
Le partage convivial du gibier entre chasseurs, leurs familles et leurs proches reste hors du champ d'application de cette réglementation.

SAMEDI 21 AVRIL de 8 h 30 à 12 h 30,
LUNDI 23 AVRIL de 8 h 30 à 12 h 30,
Au Siège de la FDCC,
22 rue Charles-DURAND à BOURGES

La réglementation sur l'hygiène du gibier est applicable depuis la saison cynégétique 2009-2010.

L'« EXAMEN INITIAL DE LA VENAISON » est désormais obligatoire pour les chasseurs:

- Qui commercialisent leur gibier sur le marché local.
- Qui commercialisent leur gibier à des négociants ou ateliers de traitement.
- Qui cèdent le gibier pour un repas de chasse ou un repas associatif (club sportif ou autre). Cet « examen initial » du gibier devra être assuré par une personne du groupe de chasse qui aura été formée par la FDCC. Il suffira donc d'un responsable formé par équipe de chasseurs.



PROGRAMME:

- › L'examen initial de la venaison.
- › Le risque trichine et le contrôle de la viande de sanglier.
- › La réalisation d'une éviscération « dans les règles de l'art » (à partir d'un montage diapositives).
- › Les recommandations en matière de bonnes pratiques d'hygiène « après le coup de feu ».
- › La mise en œuvre de la traçabilité.

Apprenez les bons gestes comme les candidats au permis de chasser



Nombre de places limité. Formation payante: 15 €

LUNDI 26 MARS 2012
JEUDI 29 MARS 2012
Au Centre de formation
de MOROGUES

Malheureusement, de trop nombreux accidents surviennent tous les ans pendant la pratique de l'activité cynégétique, en raison de mauvaises manipulations d'armes ou de non respect de règles élémentaires de sécurité. C'est pour cette raison que nous vous proposons de suivre une formation identique à celle que reçoivent les candidats à l'examen pratique du permis de chasser.

Les accidents n'arrivent pas qu'aux autres.

Une mise à jour occasionnelle paraît nécessaire pour tous, d'autant plus que beaucoup d'entre nous n'ont jamais passé l'examen pratique du permis de chasser. Malgré des années de pratique, vous vous apercevrez sans doute que les habitudes prises avec le temps ne sont pas toujours bonnes. N'hésitez pas à venir à plusieurs pour voir si vous réussiriez l'épreuve pratique du permis de chasser.



PROGRAMME:

- › Sensibilisation aux règles de sécurité.
- › Manipulation d'une arme: les bons gestes.
- › Parcours de chasse simulé, tir avec cartouches à amorce.
- › Tir à la fosse avec munitions réelles.
- › Simulation de chasse au grand gibier, tir à l'arme rayée.



Bulletin d'inscription en page 18.

Choisissez votre formation, remplissez et retournez-nous le bulletin rempli à
Fédération des Chasseurs, 22, rue Charles-Durand 18023 Bourges Cedex

Tir du renard en été

VENDREDI 30 MARS 2012 de 8 h 30 à 12 h 30,
VENDREDI 30 MARS 2012 de 14 h 00 à 18 h 00,
SAMEDI 31 MARS 2012 de 8 h 30 à 12 h 30,
SAMEDI 31 MARS 2012 de 14 h 00 à 18 h 00.

Les 4 sessions se dérouleront au Centre de Formation
des Places à MOROGUES

Cette formation facultative d'une demi-journée est ouverte à tous les chasseurs désireux de pratiquer régulièrement une chasse passionnante leur permettant d'assurer la régulation des renards sur leurs territoires de chasse.

PROGRAMME:

- ▶ Aspects réglementaires du tir d'été (chasse anticipée du sanglier, tir du chevreuil en été).
- ▶ Règles de sécurité, précautions sanitaires.
- ▶ Affût/approche: conseils pratiques pour une bonne efficacité.
- ▶ Choix d'un équipement approprié (armes, munitions, optique, vêtements).
- ▶ Obtenir un tir efficace: essais de tir en situation.



Initiation au dressage de votre chien d'arrêt ou leveur

Inscription avant le 1^{er} juillet 2012.
Adhésion à CTPG 18 (16 €) + 12 €/séance.

SAMEDIS DE JUILLET/AOÛT 2012 de 8 h 30 à 12 h 00.

Les sessions sont animées par un dresseur professionnel. Elles se dérouleront de la mi-juillet à la mi-août le samedi matin, au Centre de Formation des Places à Morogues.

Les dates définitives seront communiquées après inscription.

Renseignements complémentaires auprès de:
Sébastien Guillot au 0614194367
ou de Claire Gauguelin au 0248264601

PROGRAMME:

- ▶ Bilan des acquis du chien.
- ▶ Les attentes du propriétaire du chien: rappel, arrêt, sagesse, rapport etc...
- ▶ Séances de travail courtes et répétées avec le dresseur en présence du propriétaire.

FORMATIONS 2012 1^{er} SEMESTRE



Bulletin d'inscription en page 18.

Choisissez votre formation, remplissez et retournez-nous le bulletin rempli à
Fédération des Chasseurs, 22, rue Charles-Durand 18023 Bourges Cedex

Brevet grand gibier

6 sessions le vendredi soir à la FDC à partir de 19h 30 (17 et 24 février, 9,16 et 30 mars, 20 avril),
3 sessions sur le terrain: samedi 14 avril et 12 mai 2012 à 9 heures à Morogues (journée complète)
et samedi 5 mai 2012 à 9 heures à Allogny (journée complète).

Ces séances sont indépendantes et ne sont pas obligatoires.

Épreuve de tir: samedi 26 mai 2012 à 9 heures au stand de tir de la FDC, à Morogues

Épreuve théorique: samedi 2 juin 2012 à 14 heures à Bourges

Renseignements complémentaires: mail: adcgg18@orange.fr
Jean de Jouvenel: 06 87 42 58 30 – Jean Brossard: 06-72-08-12-49

PROGRAMME:

- ▶ Connaissance des espèces: le sanglier, le cerf, le chevreuil, le chamois/l'isard, le mouflon, les maladies du gibier.
- ▶ La gestion des espèces: l'accroissement des populations, les pertes, les prélèvements possibles, les densités, les dégâts.
- ▶ Connaissance de la forêt: les traces, les laissées, la sylviculture, les petits animaux, la flore.
- ▶ La chasse du grand gibier: les armes, les munitions, les optiques, la sécurité, la réglementation, les chiens, la recherche du gibier blessé, les Honneurs.



Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier. C'est un test auquel chacun peut se soumettre, adhérent ou non de l'association. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et d'une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse.

Formation chasse à l'arc

Obligatoire pour chasser à l'arc

La première journée de la saison se déroulera
le **SAMEDI 21 AVRIL 2012**
au Centre de Formation des Places à Morogues.

Cette formation gratuite est destinée aux chasseurs désirant pratiquer ou découvrir la chasse à l'arc. En une journée, vous découvrirez les aspects réglementaires et pratiques pour chasser légalement à l'arc sur tout le territoire national.

PROGRAMME:

- ▶ Matinée consacrée à la théorie (matériels, législation, sécurité...).
- ▶ Après-midi pratique destiné à la découverte de l'arc et du tir de chasse.



JUDEAU SOLOGNE
PLACE ADRIEN ARNOUX
18700 - AUBIGNY/NERE
Tél 02.48.81.19.23
Fax 02.48.81.19.26

ARMURERIES
JUDEAU
500 ARMES
EN STOCK
AU MEILLEUR PRIX

JUDEAU LOISIRS
22 - 24 Bd de la REPUBLIQUE
58200 - COSNE/LOIRE
Tel 03.86.28.09.36
Fax 03.86.28.85.73

Grand choix de vêtements: bottes, chaussures, articles de pêche, bâtons, colliers électriques, étains, bonnets, couteaux, optiques, cadeaux divers.

BERETTA - BLASER - CHAPUIS - BROWNING - SAUER - DEMAS - BENINGTON - BENELLI - HK - VEIBNEY-CARRON - LAMBER - BETTINSOLI - HERKEL - MATHÉLON - RIZZINI - AYA... - BARBOL - CLUB INTERCHASSE - STETSON - DERHUNTER - AIGLE

DUPONT FABIEN armurier diplômé de l'école de LIEGE ancien de chez THYS (nouveau renfort)
JUDEAU PATRICK armurier diplômé de l'école de St-ETIENNE ancien de chez GASTINNE-BENETTE
BOISCHIBAUT MICHEL spécialiste des armes 15 ans d'armurerie professionnelle

MISE A CONFORMITE - TOUTES REPARATIONS - MONTAGE OPTIQUES
OCCASIONS GARANTIES - REPRISES - DÉPÔTS VENTE - FABRICATION

UN ACCUEIL CHALEUREUX - DES PRIX EXCEPTIONNELS
«DE VRAIS PROFESSIONNELS»

FORMATIONS 2012 1^{er} SEMESTRE



BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à
Fédération des Chasseurs du Cher - 22, rue Charles-Durand 18023 BOURGES Cedex

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE COMPLÈTE :

.....

.....

.....

TÉLÉPHONE : PORTABLE :

MAIL :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

souhaite participer à la formation, cocher la ou les case(s) concernée(s):

GRAND GIBIER: HYGIÈNE ET VENAISON (inscription avant le 1^{er} avril 2012)

- SAMEDI 21 AVRIL 2012 de 8 h 30 à 12 h 30
 LUNDI 23 AVRIL 2012 de 8 h 30 à 12 h 30

1 seul nom par bulletin, possibilité de vous inscrire sur papier libre, par fax ou par mail avec vos coordonnées complètes, MERCI.

APPRENEZ LES BONS GESTES COMME LES CANDIDATS AU PERMIS DE CHASSER

(inscription avant le 15 mars 2012, formation payante 15 €)

- LUNDI 26 MARS 2012
 JEUDI 29 MARS 2012

TIR DU RENARD EN ÉTÉ (inscription avant le 25 mars 2012)

- VENDREDI 30 MARS 2012 de 8 h 30 à 12 h 30
 VENDREDI 30 MARS 2012 de 14 heures à 18 heures
 SAMEDI 31 MARS 2012 de 8 h 30 à 12 h 30
 SAMEDI 31 MARS 2012 de 14 heures à 18 heures

FORMATION OBLIGATOIRE POUR LA PRATIQUE DE LA CHASSE A L'ARC

- SAMEDI 21 AVRIL 2012 de 9 h 00 à 17 h 00
 Une date ultérieure

INITIATION AU DRESSAGE DES CHIENS D'ARRÊT OU LEVEUR

(inscription avant le 1^{er} juillet 2012) - Adhésion à CTPG 18 (16 €) + 12 € séance

- SAMEDIS DE JUILLET ET AOÛT 2012 (les dates seront communiquées par inscription)

BREVET GRAND GIBIER

(inscription dès réception) - Frais d'inscription: 40 €

- Sessions de formation et/ou épreuves



Assemblée Générale



L'assemblée générale de la Fédération des Chasseurs du Cher se tiendra le vendredi **4 mai 2012** au palais d'Auron de Bourges. Tous les chasseurs du Cher sont invités à participer à ce moment d'échange avec leur fédération.

Un modèle de collier de repérage interdit

Nous avons été alertés par l'Agence Nationale des Fréquences de l'existence sur le marché d'un collier de repérage GPS pour chien qui utilise des fréquences interdites en France. Il s'agit du GARMIN ASTRO 220/DC40. Son utilisation, sans posséder l'autorisation prévue par le Code des postes et des communications électroniques, constitue une infraction pénale dont la peine peut aller jusqu'à six mois d'emprisonnement et trente mille euros d'amende. Il existe sur le marché d'autres modèles de colliers de repérage dont l'utilisation est autorisée.

La collecte des douilles



L'opération « chasse à la cartouche » se poursuit. Les douilles collectées doivent nous être apportées uniquement dans les sacs prévus à cet effet et que nous vous avons fournis (vert pour les douilles de fusils, rouges pour les douilles de carabines) à la Fédération des Chasseurs du Cher avant le 15 mars 2012, merci.

Chasse & Environnement 18

LA NATURE VOUS INTERESSE, VENEZ A NOTRE: 2^E RENDEZ-VOUS NATURE



Samedi 16 juin
(14h00 - 20h00)

Dimanche 17 juin
(10h00 - 19h00)

à MOROGUES, Centre d'information, de formation et de découverte de la nature.

**Pratiquez des sports de nature. Contemplez des photos de nature.
S'instruire sur la nature, la forêt avec des professionnels.
Rencontrez des artisans qui travaillent avec des éléments naturels.
Goûtez des produits régionaux proposés par des producteurs fermiers.
Découvrez la diversité du monde de la chasse
au travers de ses 12 associations spécialisées.**

Exposition de trophées 2012

L'exposition de trophées 2012 organisée par la fédération des chasseurs, l'Association Départementale des chasseurs de Grand Gibier et le GIC le Brocard d'Etréchy aura lieu en même temps que les journées nature de Morogues les 16 et 17 juin prochains.

Cette année l'objectif est de présenter le maximum de trophées de chevreuil prélevés depuis la création du GIC d'Etréchy en 1985; sur les communes suivantes:

Azy, Baugy, Brécy, Charentonnay, Chaumoux-Marcilly, Couargues, Etréchy, Farges en Septaine, Feux, Gardafort, Groises, Gron, Jalognes, Lugny-Champagne, Montigny, Moulins-sur-Yèvre, Nohant-en-Goût, Rians, Saint Bouize, Saint-Céols, Sancergues, Sévry, Thauvenay, Veaugues, Villabon, Vinon.

Nous remercions par avance tous les chasseurs possédant des massacres ou têtes montées en cape d'animaux prélevés sur ces communes de prêter ces derniers afin d'avoir une exposition de qualité.

Les trophées seront à déposer soit à la fédération des chasseurs soit auprès d'un administrateur du GIC.

Liste des administrateurs du GIC:

Melin Pascal à Brécy; Charrue Jacques à Baugy; Aubard Rolland à Villequiers; Lesage Claude à Nohant-en-Goût; Gressin Christian à Etréchy; Guillot Bernard aux Aix d'Angillon; Soulet Nathalie à Veaugues; Pinson Guy à Montigny; Drault Joël à Montigny. Gigot Georges à Saint-Bouize, Albarède André à Vinon, Baron Michel à Azy, Malleron Jean-Marie à Lugny-Champagne.





Q Qualité

Pour la première fois en France une exposition de têtes de cerfs en partenariat avec l'ONFS.

Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet

PARC DES EXPOSITIONS
ÎLE AUMÔNE - ALLÉES DES ÎLES ÉRIC TABARLY
78200 MANTES-LA-JOLIE

Du 30 mars au 02 avril 2012

- 30 mn de Paris
- Autoroute A13 sortie N°11
- 5 000 Places de parking

Le rendez-vous !

www.salondelachasse.com
+33 (0)1 39 12 60 55

Bon de réduction à découper et à présenter à l'entrée du Salon

Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet

ENTRÉE TARIF RÉDUIT
10€ au lieu de **15€**

Nom : _____
Prénom : _____
Tél : _____
Email : _____

ANNONCES



Concours Saint-Hubert 2011



© Gérard SOLIGNY

Le concours a eu lieu le samedi 5 Novembre 2011 au domaine de Beauvais. Cette année a été marquée par une participation record, avec 29 candidats. Cette réussite est très certainement due à l'ambiance conviviale, la beauté du site qui nous accueille, ainsi, que la préparation au concours grâce aux journées de formation proposées par l'association CTPG18 (Chasses et Terroirs Petit Gibier du Cher). Onze races de chiens étaient représentées et des candidats étaient engagés dans les sept catégories différentes possibles.

Les vainqueurs, qualifiés pour la finale Régionale, ont été les suivants :

- **Catégorie Chasseurs avec chiens d'arrêt :**
Mr Herhel Olivier avec Délice, Griffon Korthals.
- **Catégorie Trialisant avec chiens d'arrêt :**
Mr Malard Maurice avec Cléo, Braque Allemand.
- **Catégorie chasseur avec Spaniel :**
Mr Bracq Xavier avec Fidji, English Springer Spaniel.
- **Catégorie Trialisant avec Spaniel :**
Mr Lemaitre Dominique avec Dragon Ball des Mille Epines, English Springer Spaniel.
- **Catégorie chasseresse :**
Mme Niot Marie-France avec Vaya, Pointer.
- **Catégorie chasseresse avec chien trialisant :**
Mme Gauguelin Claire avec Birdy du jardin de Malestroit, Setter Irlandais.

Nous n'avons malheureusement pas eu de qualifié dans la Catégorie junior.

Félicitations à tous, et plus particulièrement à nos deux chasseresse et à Mr Lemaitre, qui ont par la suite remporté la finale Régionale et ainsi pu participer à la finale nationale sur le site exceptionnel de Rambouillet.





Association Française pour l'avenir de la chasse aux chiens courants



L'AFACCC 18, dont le siège social se situe dans les locaux de la Fédération des Chasseurs, 22 rue Charles- Durand à BOURGES, a formé, au cours de l'année 2011, un nouveau conseil d'administration et procédé à l'élection d'un nouveau bureau.

Dans ce nouveau groupe, soulignons la présence de plusieurs jeunes chasseurs, amateurs de chiens courants, que l'AFACCC se félicite d'intégrer au sein de son équipe dirigeante. Ce sont eux, ces jeunes, qui seront les « porte-parole » de l'AFACCC de « demain », assurant la continuité de l'œuvre entreprise par Marcel VOILLOT, fondateur de l'AFACCC, en 1989.

Le but de cette association, qui couvre en grande partie le territoire national, (plus de 60 AFACCC départementales), étant de défendre et de promouvoir en tous lieux la chasse aux chiens courants. Notre mission auprès des chasseurs en général a pour but de montrer que le fait de découpler des chiens courants sur un territoire, n'occasionnera pas plus de dérangement qu'en utilisant tout autre type de chiens.

Au contraire, un groupe de chiens bien ameutés poursuivra un seul animal sans se soucier des autres gibiers présents dans l'enceinte de chasse, ce qui n'est pas toujours le cas avec des chiens au caractère plus « broussailleur ». Cependant, la

tenue d'une telle pratique en matière de chiens courants dépendra de l'aptitude à la conduite des chiens générée par le conducteur qui, dans sa démarche, devra en plus de l'acte de chasse, prôner le respect et l'acceptation des autres usagers de la forêt.

La superficie boisée du département du Cher et les nombreux massifs forestiers qui la composent sont, pour la plupart, aptes à « recevoir » des chiens courants. Alors, à vous qui chassez dans ces massifs, à vous chasseurs et utilisateurs de chiens courants, vous qui souhaitez voir perdurer la possibilité de découpler vos compagnons à quatre pattes, n'hésitez plus, venez nous rejoindre, car c'est avec vous, dans un même mouvement d'union et de rassemblement que nous pourrions assurer la pérennité de notre pratique.

Association pour la Recherche du Grand Gibier Blessé



L'ARGGB organise un Stage d'initiation et d'information à la Recherche au sang le samedi 5 mai à Morogues.

Une épreuve multirace de recherche au sang se tiendra le dimanche 20 mai à Morogues et La Borne.

Information ou inscription :
Danielle CACARD - Tél. : 02 48 26 87 69
ou gcacard@wanadoo.fr

CONTACT :

Jean-Philippe PINON,
président de l'AFACCC 18,
Les Grandes Maisons, 18210 VERNEUIL
Tél. : 02 48 63 10 84 - Portable : 06 89 38 51 42

CAGE À CHIENS SUR DEMANDE



Caisse pour chiens sur demande pour tout véhicule, en résine polyester, toutes dimensions. Étanche, entretien facile : d'un simple coup de jet !

NICHOIR GIROUETTE FLOTTANT



Un fer à béton planté dans le fond de la pièce d'eau est emboîté dans l'anneau inox fixé sur le nichoir. L'effet sécurisant incite la cane à y retourner passer les nuits avec sa nichée et à s'y abriter en cas de mauvais temps pendant les 3 premières semaines.

PROTECTION INTÉRIEURE DE VÉHICULE

Chasseurs, Artisans, Agriculteurs, protégez votre véhicule (C15, express, kangoo, 4x4, remorque, etc...) par un caisson moulé ou amovible sur la carrosserie sans perte de volume intérieur. Un coup de jet et votre véhicule est impeccable !

TOUTES FABRICATIONS SUR DEMANDE
Mangeoire petit gibier
Plancher bétailière

Charlet composites

11, rue de l'Industrie
18600 SANCOINS

Tél./Fax : 02 48 74 68 37
www.charlet-composites.net



Association des Chasseurs à l'épieu



L'A.C.E. a été créée en 1998 et a pour objet de promouvoir, défendre et légaliser l'utilisation de l'Épieu en chasse au niveau national entre autre, pour servir un sanglier au ferme, abrèger les souffrances d'un gros gibier, protéger les chiens rapidement et les chasseurs sans le risque de l'arme à feu.

Ce communiqué sur l'usage au XXI^e siècle de ce qui constitue probablement la plus ancienne arme de chasse connue n'a, bien évidemment, pas pour objet de populariser cette technique mais plutôt de susciter de l'intérêt et, pourquoi pas, quelques vocations chez ceux pour qui l'action et le risque maîtrisés font encore partie de ce qu'ils attendent de la chasse.

Il est maintenant très fréquent de rencontrer des traqueurs armés uniquement de l'épieu dans les battues au sanglier.

Ce mode de chasse est de plus en plus utilisé par les traqueurs et nous les invitons à rejoindre l'association qui travaille pour la légalisation de cette pratique de chasse.

RENSEIGNEMENTS :

PRÉSIDENT ACE :
Franck MARJEAULT
 50 route de l'Abricot
 18100 VIERZON
 Tél. 06 88 19 60 85

SECRÉTARIAT :
Alain BERTRAND
 Tél. 06 68 21 83 53
 mailto: alain.bertrand33@sfr.fr

Internet:
<https://www.facebook.com/groups/association.chasseurs.epieu>

mailto:
association.chasseurs.epieu@gmail.com

L'association des chasseurs à l'arc du Cher



Découvrir la chasse à l'arc

La chasse à l'arc, pratiquée depuis la préhistoire, connaît un renouveau depuis sa légalisation en 1995. Tombée dans les oubliettes, après l'arrivée de la poudre et de l'arme à feu, elle connaît un nouvel essor depuis que quelques passionnés ont repris cette pratique.

Les chasseurs qui se tournent vers cette discipline et ceux qui la découvrent, y viennent dans une démarche volontaire d'engagement. Pour que cette passion soit confirmée, il va leur falloir puiser dans leurs ressources et montrer une envie sans faille d'y arriver.

Le fait de suivre la formation obligatoire n'est que le premier pas vers une passion naissante mais qui s'avère souvent dévorante. L'association propose à ses adhérents de suivre des formations complémentaires, nous défendons le fait de former les chasseurs, on ne sait jamais trop de choses.

La FDC demande aux candidats du permis de chasser de remplir un questionnaire destiné à mieux connaître les attentes de chacun, et transmet aux associations spécialisées la liste des personnes qui souhaitent découvrir un mode de chasse particulier. Nous avons cette année invitée les jeunes permis qui en avaient formulé la demande, à assister à une journée de chasse à l'arc au petit gibier.

Nous avons ainsi pu recevoir un jeune permis, les autres, pour la plupart, n'ayant pu se libérer.

Nous souhaitons également proposer une journée sur les îles de la réserve naturelle du val de Loire, où nous intervenons dans le cadre d'actions de dispersion/régulation des sangliers. Cette journée ne peut être qu'une journée de traque, le règlement, encadré par un arrêté interpréfectoral, ne permettant pas

d'intégrer ponctuellement dans le groupe un archer dont le nom ne figure pas dans la liste officielle pour la saison en cours. Ce sera donc une journée où l'engagement sera réel puisque nous traquons ces îles sans chiens. Nous sommes chacun à tour de rôle traqueur puis chasseur, une demi-journée dans chaque fonction. Les rabatteurs qui nous accompagnent régulièrement le savent bien, les sangliers doivent être sortis des îles et il faut pour ce faire, aller les chercher dans les épinets.

C'est donc avec plaisir que nous accueillerons et accompagnerons ceux qui le souhaitent lors d'une sortie avec nous, jeune permis ou non.

Suite au décès de notre regretté vice-président et ami M. Serge Luquet, ancien responsable de l'organisation, c'est M. Guillaume Jolivet qui lui succède dans cette charge.

Pour les personnes intéressées, il suffit de contacter l'association pour se faire connaître, en téléphonant à

M. Jolivet
(vice président et coordinateur de nos interventions sur la réserve naturelle du val de Loire)
 06 10 94 45 95, ou à

M. Maison *(président)* 06 14 68 21 29

Nous proposons aussi aux responsables de territoires qui souhaitent s'informer sur la chasse à l'arc et les modalités d'accueil et d'intégration d'un archer dans leur groupe, de nous contacter.

Selon le nombre de personnes intéressées nous proposerons une demi-journée ou une journée de rencontre et d'échange pour répondre à leurs attentes.

En attendant de nous rencontrer, l'ACAC vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



CHASSES et TERROIRS de PETIT GIBIER 18

Notre association toujours soucieuse de vous accompagner dans vos efforts de gestion du petit gibier

Vous propose, pour améliorer les capacités d'accueil sur vos territoires de chasse du petit gibier et de la petite faune de plaine en général

Pour le renforcement de vos populations de perdrix et faisans



Panneaux métalliques grillagés (3 m x 1,50 m) pour parquets d'élevage sous poule et pré-lâchers d'été.

Commandes en mars. Retrait des commandes en mai.
Contact: Elio LOMBARTE - 02 48 25 46 33 - lombio@hotmail.com

Pour la régulation de prédateurs



Commande groupée d'armes spécifiques pour le tir des prédateurs. Stage de réglage de ces armes.

Commandes en mars. Retrait des commandes fin mai.
Contacts: Bernard WOOLF: 02 48 74 01 34 - Didier Niot: 06 61 02 14 06

Suite au décès du regretté Serge COUTHIER, qui était très engagé dans le monde de la chasse :

- L'association départementale des déterreurs et équipages de vènerie sous terre (A.D.D.E.V.S.T.) a élu son nouveau président lors de la dernière assemblée générale.
- Il s'agit de Monsieur Philippe TASSIN de SAINT PEREUSE.
- Nomination de Monsieur Philippe TASSIN de SAINT PEREUSE comme lieutenant de louveterie de la 6^e circonscription.
- Messieurs Laurent FERRAND et Stéphane REBOUL sont nommés suppléants sur cette même circonscription.

Pour aménager vos territoires



SEMENCES POUR: jachères faunistiques, cultures à gibiers inter-cultures, jachères fleuries, haies, mélanges apicoles.

Commandes en mars. Retrait des commandes en avril.
Contacts: Didier Niot: 06 61 02 14 06 - Elio LOMBARTE: 02 48 25 46 33

Assurance chasse

PLUS LOIN DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE PASSION

Responsabilité
Civile
Chasse
étendue

GROUPAMA,

partenaire de votre Fédération
Départementale des chasseurs

www.groupama.fr

Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes
Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon Cedex 09 - Entreprise régie par le code des assurances.



Toujours là pour moi.